

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **Judi 25 Septembre 2025 (20h)**
À SAINT-SYPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2025-061-CC

OBJET : Terrain synthétique délégation SIEL dissimulation HTA route de Neulise (OP30018)

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2025-061-CC**OBJET : Terrain synthétique délégation SIEL dissimulation HTA route de Neulise (OP30018)**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation HTA route de Neulise

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Detail	Montant HT travaux	% PU	Participation Collectivité
Dissimulation HTA route de Neulise	95 140 €	49.0%	46 618 €
Total	95 140 €		46 618 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a l'unanimité :

DECIDE

- **ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation HTA route de Neulise" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 25/09/2025

Le secrétaire de séance,

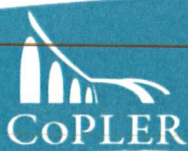
Jean-François DAUVERGNE

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire - 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr